

*mai 2024*

---

*22 propositions CGT*

---

# **Industrie et environnement Pour des futurs alternatifs en France et en Europe**

# Sommaire

## **Introduction 3**

## **I. De nouveaux droits pour les travailleur·ses 6**

1. Mettre fin à l'Europe du dumping social 7
2. Mettre fin à l'Europe du dumping fiscal 8
3. Mettre en place une sécurité sociale professionnelle environnementale 8
4. Investir 2 % de la masse salariale dans la formation professionnelle 10
5. Des droits pour que les travailleur·ses soient acteur·ices de la transformation environnementale 10

## **II. Reconstruire la puissance publique 12**

6. Mettre en place une vraie planification environnementale, industrielle et sociale 13
7. Évaluer et conditionner les aides publiques 14
8. Conditionner le commerce international au respect des normes sociales et environnementales 15
9. Utiliser la commande publique comme levier de la programmation pluriannuelle de la transformation environnementale 15
10. Rendre obligatoire l'économie circulaire et l'éco-conception 15
11. Sortir l'énergie de la spéculation et la décarboner 16
12. La communication et les infrastructures réseaux doivent sortir du secteur marchand et être un service public au service des usager·es, de l'intérêt général 18
13. Protéger nos entreprises stratégiques et nos fleurons industriels 19

## **III. Investir dans la réindustrialisation et la transformation environnementale 22**

14. Sortir du pacte de croissance et de stabilité 23
15. Financer la transition environnementale et la réindustrialisation 23
16. Démocratiser et réorienter la Banque centrale européenne 24
17. Mettre en place un fonds d'investissement européen alimenté par la BCE 24
18. Investir dans la recherche et les qualifications 25
19. Développer des infrastructures de transport décarboné 26
20. Investir pour adapter les infrastructures au réchauffement climatique 26
21. Mettre en place un plan d'investissement pour isoler les bâtiments 27
22. Faire de l'eau un bien commun et investir pour sécuriser notre approvisionnement en eau potable 27

## **Annexe I : Infographies 28**

## **Annexe II : Projets CGT 37**

# Introduction

La réindustrialisation de la France et de l'Europe est impérative pour relever les défis environnementaux, pour répondre aux besoins humains, quel que soit le pays, le continent, à commencer par l'énergie, l'eau, l'habitat et la santé ainsi que les secteurs des transports et de l'alimentation... afin de promouvoir la justice sociale et environnementale, partout et pour tous.

Nous traversons une période charnière de notre histoire, où les enjeux environnementaux et sociaux nous poussent à repenser en profondeur notre modèle de société. Sous la double contrainte de l'urgence climatique et des failles béantes de nos systèmes actuels, les consciences s'éveillent progressivement. Parallèlement, les chocs mondiaux qui dérèglent les chaînes d'approvisionnement et menacent notre autonomie exigent impérativement une transition vers un nouveau paradigme économique, circulaire et relocalisé.

L'heure n'est définitivement plus aux demi-mesures. La nécessité d'agir sans plus tarder implique une véritable métamorphose en rupture totale avec notre modèle industriel, incapable de répondre aux enjeux contemporains. C'est une refonte complète de nos processus, de nos chaînes de production qu'il nous faut entreprendre sans délai, en plaçant l'économie circulaire et la relocalisation au cœur de nos modes de vie et de production, tout en sécurisant davantage les parcours professionnels et en renforçant les droits individuels et collectifs des travailleur·ses.

Les bouleversements liés aux dérèglements climatiques et aux transformations technologiques appellent à l'élaboration de réponses ambitieuses et adaptées pour transformer les organisations de travail, les processus de production, de conception, d'études et de recherche. Les métiers, les qualifications doivent s'adapter. Sinon, comme c'est déjà le cas, c'est le monde du travail, l'emploi, l'industrie, les services publics, la santé et nos territoires qui continueront à payer un lourd tribut face à ces bouleversements inéluctables.

Ces bouleversements questionnent également les conditions d'une souveraineté économique réussie, en France et en Europe, articulant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, de nouveaux droits sociaux ainsi que les moyens attribués aux organisations syndicales et leurs représentants, au sein des entreprises, des groupes industriels et des services publics pour que puisse s'exercer la démocratie sociale.

Cette stratégie d'adaptation et d'atténuation devra prendre en considération la reconnaissance et la valorisation des qualifications, les nouvelles technologies, l'évolution des normes, en France et en Europe, ainsi que les choix dans l'attribution des financements publics et leur nécessaire évaluation.

Quelle belle occasion de regarder le travail humain comme l'un des champs majeurs du développement humain de la préservation du vivant et non de leur mise en péril, pour repenser notre modèle de développement, afin d'être, comme à d'autres moments ou périodes de notre histoire, des bâtisseurs.

Car, ce n'est pas la première fois que le travail se transforme sous l'effet des évolutions techniques et technologiques. Notre époque est cependant singulière en raison de la vitesse de ces bouleversements. Ils s'accroissent avec le recours au numérique, à l'intelligence artificielle, Comment l'appréhender ? Qui sera impacté ? Quelles normes et législations ? Autant de questions qui si elles sont mises de côté pourraient conduire à des

situations critiques en termes d'emplois, de sécurisation professionnelle, de développement des qualifications et des compétences indispensables et déterminantes pour l'avenir des filières et de secteurs industriels.

Aussi, la transition écologique et énergétique s'impose également dans les choix stratégiques. L'urgence à engager ces deux transitions est un réel point d'appui pour accélérer la transition industrielle, professionnelle et la réindustrialisation de notre pays. Par exemple, dans son « rapport annuel sur l'état de la France en 2019 », le CESE préconise d'augmenter la part de l'industrie dans le PIB de 11 à 16% en 2050, afin de réduire l'empreinte carbone de 3 à 10 % en 2050. Pour cela, il incite à limiter rapidement notre besoin d'importations de biens manufacturés en développant l'économie circulaire et l'économie de fonctionnalité, en favorisant davantage la réutilisation et la réparation des biens, en pénalisant l'obsolescence programmée des produits et en favorisant la relocalisation d'activités industrielles maîtrisées.

Les mutations technologiques dans les filières telles que l'acier, le caoutchouc, le plastique, l'électronique, l'informatique, l'automobile, le verre, le papier, le carton... indiquent déjà combien les changements peuvent être rapides et violents pour les travailleur·ses. Ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui ont d'ores et déjà disparu. Anticiper et donc primordial pour accompagner l'ensemble des différents acteurs d'une filière, y compris, et non a posteriori, les travailleur·ses et leurs représentant·es.

L'ensemble de ces défis nécessite de bouleverser certaines cultures, de rompre avec les choix politiques néolibéraux en France et à en Europe, lesquels constituent un véritable frein à la réindustrialisation, mais sont également mortifères pour l'avenir de la planète.

C'est dans cette conjonction de crises et d'urgences sociales, culturelles, morales, environnementales et économiques, d'un modèle à bout de souffle, que la CGT organise **les États généraux CGT de l'industrie et de l'environnement, le 28 mai**, et lance le **Plan d'actions syndicales pour l'industrie et l'environnement**.

### **Anticiper, proposer, agir et lutter !**

Pour ne plus subir ces mutations brutales, la CGT propose de les anticiper davantage, en travaillant ensemble, entre toutes nos organisations, en donnant la parole aux plus grand·es expert·es du travail que sont les travailleur·ses.

Avec elles et eux, nous ambitionnons la construction de projets alternatifs, de reconversion, d'innovation et de transformation de l'appareil productif, de reconquête des services publics et de l'industrie. Mais pour nous faire entendre, nous savons que nous avons besoin de mobilisations et de luttes interprofessionnelles, sur chaque lieu de travail, sur chaque territoire.

### **Reprendre la main sur la finalité de notre travail, telle est notre ambition CGT !**

**Mettre fin aux contradictions entre le social et l'environnemental nécessite de rompre avec l'austérité, le « laisser-faire », la dictature de la croissance infinie, de la compétitivité et du profit financier.**

**La réindustrialisation nécessite une planification environnementale et sociale sécurisant la situation des travailleur·ses, et renforçant leurs possibilités d'intervention.**

**L.**

**De nouveaux  
droits pour les  
travailleuses et  
les travailleurs**

# I. De nouveaux droits pour les travailleuses et les travailleurs

## 1. Mettre fin à l'Europe du dumping social

Au lieu de tirer vers le bas les normes sociales et environnementales européennes – comme le fait le gouvernement –, il est urgent de les renforcer pour mettre fin au dumping social, fiscal et environnemental qui s'exerce d'abord entre les pays européens !

Sur le marché du travail, la diversité des contrats précaires dévalorise la force de travail, de l'échelle européenne jusqu'aux expérimentations locales.

La directive sur le salaire minimum arrachée par la Confédération européenne des syndicats, malgré l'opposition de certains gouvernements et de l'extrême droite, est un premier pas qu'il faut renforcer avec une législation européenne permettant de :

- **renforcer l'harmonisation et la convergence des salaires et la protection sociale vers le haut ;**
- **mettre fin à toutes les formes de travail précaire, améliorer les conditions de travail des stagiaires et interdire les stages non rémunérés ;**
- **réduire le temps de travail, encadrer le télétravail et mettre en place un vrai droit à la déconnexion ;**
- **prévenir les risques au travail** (conditions de travail inadaptées, stress, harcèlement sexuel ou moral, épuisement professionnel, souffrance au travail, addictions) ;
- **limiter l'exposition à des températures excessives** au travail avec des températures minimum et maximum de travail et des obligations de négociation ;
- **renforcer les services d'inspection du travail ;**
- **limiter à un seul niveau de sous-traitance et interdire celle en cascade pour éviter la précarité, le turn-over, l'affaiblissement de la formation et de l'expérience ;**
- **interdire la sous-traitance sur certaines activités** liées à des risques industriels (sécurité des travailleur·ses, des populations et des biens) ou en matière de déréglementation ;
- **créer un CSE de filière entre donneur·se d'ordre et sous-traitant·e** dès que le ou la donneur·se d'ordre dépasse 10 % du chiffre d'affaires ;
- **mettre en place des comités inter-entreprises** afin d'intégrer les entreprises sous-traitantes et leurs représentant·es dans la gestion et la stratégie des donneur·ses d'ordres. Ce qui permettrait aux représentant·es du personnel des entreprises sous-traitantes l'accès à une information complète, identique et simultanée sur les implications et les conséquences socio-économiques des choix du donneur d'ordre ;
- **réaliser une campagne nationale sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**, en pourcentage de la masse salariale. La mise en œuvre de cette obligation doit être une condition de l'attribution des aides publiques et d'un accompagnement adapté pour les TPE ;

Cela concerne aussi la démocratie sociale : comment les travailleur·ses des entreprises sous-traitantes peuvent-elles et ils intervenir sur ce qui détermine leurs contraintes organisationnelles fixées par la ou le donneur·se d'ordre avec laquelle ou lequel il n'existe aucun espace de dialogue social ?

- **compléter les législations européennes** relatives à la prévention intégrée des émissions polluantes (air, eau, sols, déchets) des installations industrielles (directive sur les émissions industrielles – IED – révisée et installations classées en France) par des obligations générales de prévention et de résultats avec zéro émission nette sur le cycle de vie complet.

Une démocratisation en profondeur du cadre de décision politique de l'Union européenne est également nécessaire, tout comme il est indispensable de mettre aussi fin au poids des lobbys et à l'opacité des procédures dites de « trilogue », et de renforcer les pouvoirs du Parlement européen et des organisations syndicales.

## 2. Mettre fin à l'Europe du dumping fiscal

La compétition pour réduire la fiscalité, notamment pour les entreprises et les capitaux, entre les États membres et plus globalement entre les territoires crée un climat propice aux délocalisations vers les pays offrant des régimes fiscaux plus avantageux, souvent au détriment des droits des travailleur·ses. Dans l'Union européenne, le taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés est passé de 32 % en 2000 à 21 % en 2022. Ce phénomène de dumping fiscal génère aussi une instabilité économique et sociale qui contribue à une désindustrialisation progressive dans les pays où les normes sociales et fiscales sont plus exigeantes. Or, la directive européenne adoptée en 2022, imposant une taxation minimale de 15 % sur les bénéfices réalisés par les multinationales et groupes nationaux, est loin d'être suffisante. Il faut de ce fait :

- **combattre la fraude et l'évasion fiscale ;**
- **mettre fin à la concurrence fiscale** en harmonisant vers le haut l'impôt sur les sociétés ;
- **taxer les profits exceptionnels** nés de la pandémie et de la crise énergétique qui ont alimenté la crise inflationniste ;
- **taxer les foyers les plus riches ;**
- **mettre fin aux paradis fiscaux** en plein cœur de l'Europe ;
- **évaluer l'ensemble des dispositifs fiscaux européens** destinés aux niveaux nationaux et régionaux et les conditionner aux objectifs sociaux et environnementaux (décarbonation, sécurisation des parcours professionnels, reconversions...) ;
- **en finir avec les exonérations de cotisations sociales qui détruisent notre protection sociale ;**
- **mettre en place une information-consultation et l'obligation d'un avis conforme des élu·es du personnel sur le suivi et l'utilisation des aides publiques européennes pour les comités économiques et sociaux européens.**

## 3. Mettre en place une sécurité sociale professionnelle environnementale

Il est inacceptable que les travailleur·ses soient les premières victimes de la transition environnementale, à l'image de ce qui se passe dans le secteur de l'automobile. Pour mettre fin au chantage à l'emploi, il faut sécuriser l'emploi et les garanties individuelles et collec-

tives des travailleur·ses en instaurant une sécurité sociale professionnelle, garantissant le maintien du contrat de travail et de leurs droits. Ceci leur permettrait de se former avec maintien de leur salaire pris en charge par un fond mutualisé pendant la transformation de leur entreprise et éviterait ainsi les licenciements. Cette proposition, portée de longue date par la CGT dans le cadre du nouveau statut du travail salarié, prend encore plus de sens au vu des transformations massives et rapides à apporter au tissu productif, tout en responsabilisant les donneur·ses d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitant·es.

Concrètement, pour amorcer la mise en place de la sécurité sociale professionnelle, il faudrait commencer par :

- **limiter strictement la définition légale du licenciement économique** aux difficultés économiques graves mettant en cause la survie de l'entreprise ;
- **instaurer un droit de veto des CSE et assimilés sur les licenciements qui ne sont pas justifiés par des difficultés économiques graves et immédiates ;**
- **créer un droit effectif de contestation individuelle et collective de toute procédure de licenciement** (qu'il soit individuel ou collectif) ; ce recours doit suspendre la procédure de licenciement ;
- **sécuriser le contrat de travail** : la règle de la disposition la plus favorable doit s'imposer, qu'elle soit celle du Code du travail, de la convention collective ou du contrat individuel de travail ;
- **supprimer les barèmes prud'homaux, les accords de performance collective ou les ruptures conventionnelles** qui offrent la possibilité aux employeurs de licencier sans motifs valables ;
- **créer un fonds mutualisé pour les transitions environnementales et économiques au niveau de chaque branche professionnelle**, financé par une contribution assise sur la masse salariale des ETI et grandes entreprises. Le maintien du contrat de travail serait obligatoire avec une obligation de reclassement au niveau des entreprises de la branche et du territoire et/ou l'accès à une formation qualifiante pendant au moins vingt-quatre mois. À l'issue de cette période, si la ou le salarié·e n'a pas retrouvé de poste, elle ou il basculerait à l'Unedic et bénéficierait de l'intégralité de ses droits à l'assurance chômage ;
- en complément, le contrat de sécurisation professionnelle devrait être renforcé et élargi pour allonger sa durée à vingt-quatre mois et le niveau d'indemnisation des bénéficiaires serait augmenté ;
- **les fonds des dix-neuf comités stratégiques de filière devraient être mobilisés au service de cette sécurité sociale professionnelle**. Les entreprises qui licencient ou ferment des capacités de production en France devraient être exclues du bénéfice des aides publiques. Par ailleurs une partie de ces fonds pourrait être réorientée pour financer la reconversion des travailleur·ses.

### **S'appuyer sur l'expérience du CTP**

Le contrat de transition professionnelle, expérimenté entre 2005 et 2011, fournit un excellent exemple de ce qu'il faudrait améliorer et généraliser. Ouvert aux entreprises de moins de mille travailleur·ses et aux entreprises qui engagent des procédures de licenciement pour motif économique sans condition d'effectif, le CTP permettait aux salarié·es d'être indemnisés à hauteur de 80 % du salaire brut, et donc de maintenir 92 % de leur salaire net pendant douze mois, avec un accompagnement renforcé et un accès à la formation accéléré. À l'issue du CSP, les personnes qui n'auront pas trouvé d'emploi basculent sur les indemnités chômage classiques. Il a ensuite été transformé en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) toujours en vigueur aujourd'hui avec un niveau d'indemnisation malheureusement plus faible (75 % des allocations journalières de référence – AJR). Le dispositif a donné d'excellents résultats en termes de retour à l'emploi.

#### 4. Investir 2 % de la masse salariale dans la formation professionnelle

Pour réussir la transition environnementale et la révolution numérique, il faut **renforcer considérablement la formation professionnelle des travailleur·ses**. Pourtant, le financement de la formation professionnelle est passé de 1,6 % de la masse salariale en 2014 à 1 % aujourd'hui. Il faut donc **engager un choc de formation professionnelle** et imposer par la loi que l'ensemble des entreprises, en France et si possible en Europe, consacrent au moins 2 % de leur masse salariale à la formation professionnelle. La définition des contenus de formation professionnelle doit être réalisée avec les organisations syndicales pour redonner la primauté à un service public de la formation professionnelle continue et en finir avec les officines privées patronales.

#### 5. Des droits pour que les travailleur·ses soient acteur·ices de la transformation environnementale

Trop souvent, les travailleur·ses sont les passager·es clandestin·es du débat sur les orientations stratégiques qui sont décidées par les seul·es actionnaires. Pourtant, seule l'implication des salarié·es permettra de dépasser les oppositions entre le social et l'environnemental et de protéger l'emploi.

Sur le plan européen, nous demandons **la révision de la directive sur les comités d'entreprises européens (CEE) pour renforcer les droits d'information et d'intervention sur les orientations stratégiques des représentant·es du personnel**.

Sur le plan international, **les multinationales qui ont accès au marché européen doivent se doter de comités de groupes mondes et d'accords-cadres internationaux basés sur la meilleure norme sociale** (informations économiques, sociales, environnementales, politiques des salaires et rémunérations, politique de sécurité et santé au travail, impact de leurs activités sur l'environnement notamment décarbonation, pollution, déforestation et biodiversité). **Cette obligation doit s'accompagner de droits d'expertises** incluant toute la chaîne de valeur, sur les volets environnementaux, économiques et financiers.

**Des conseils d'administration ou de surveillance à l'échelle du groupe européen avec 50 % de représentant·es des travailleur·ses doivent être mis en place.**

Sur le plan français, la CGT propose :

- **l'augmentation des moyens alloués aux CSE** (heures de délégations, nombre d'élu·es, formations, budgets, notamment pour réaliser des expertises), pour leur permettre d'exercer réellement leurs compétences sur les thématiques environnementales et de santé-environnement ;
- **le retour des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), avec ajout d'une compétence environnementale (CHSCTE) ;**
- **la mise en place de données obligatoires dans les BDESE sur l'impact environnemental** scope 3 de l'entreprise incluant la chaîne de sous-traitance ;
- **l'obligation de mise en place de comité de groupe européen et monde** avec des droits

d'expertises incluant toute la chaîne de valeur, sur les volets environnementaux, économiques et financiers ;

- **l'instauration d'un réel pouvoir d'intervention** pouvant aller jusqu'au veto pour les comités sociaux et économiques (CSE) et les organisations syndicales, notamment lorsque le projet de l'entreprise a un impact sur l'emploi ou environnemental négatif ;
- **la participation des travailleur·ses aux conseils d'administrations des entreprises à partir de 50 salarié·es; l'augmentation du nombre de représentant·es pour atteindre 50 % dans le privé et un tiers dans les entreprises publiques ;**
- **l'intégration des conséquences du dérèglement climatique sur l'organisation et les conditions de travail** dans les obligations de négociation périodique de branche ;
- la poursuite par l'employeur d'une activité manifestement incompatible avec les objectifs de protection de l'environnement, tout en ne procédant pas aux investissements nécessaires à la réorientation de l'activité, doit constituer une faute qui prive les éventuels licenciements qui en résultent de cause réelle et sérieuse.

**II.**

# **Reconstruire la puissance publique**



## II. Reconstruire la puissance publique

### 6. Mettre en place une vraie planification environnementale, industrielle et sociale

Réchauffement climatique, dégradation accélérée des écosystèmes, pollutions de l'air, des eaux et des sols, sont intimement liés et ont la même cause, l'exploitation capitaliste.

L'enjeu environnemental exige la mise en place d'une vraie planification environnementale et sociale des infrastructures décidée démocratiquement à tous les niveaux, européen, français et régional. Le plan cible de l'Union européenne en matière de climat à l'horizon 2030 vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990, ainsi qu'à mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement d'ici à 2030.

Au niveau français, cette planification environnementale devrait prendre la forme suivante :

- **un ministère de plein exercice de la transformation écologique et sociale**, renforcé en effectifs par recrutement de fonctionnaires, en moyens financiers et en pouvoir de décision de l'administration centrale, des directions régionales et départementales, et des établissements publics. Ce qui implique le renforcement conséquent des services d'expertise, de prévention des risques, de planification, et de contrôle/police de l'environnement : industrie, transports, agriculture, forêt, mer, eau et biodiversité. Ceci pour concrétiser la mise en œuvre des politiques publiques liées aux engagements internationaux de la France :
  - atteindre la neutralité carbone et le « zéro artificialisation nette » en 2050,
  - protéger 30 % des espaces et restaurer 30 % des écosystèmes dégradés,
  - lutter contre les pollutions agricoles et industrielles nocives pour la santé humaine, la qualité de l'air et des eaux, le climat et la biodiversité ;
- **un ministère de plein exercice de la planification de l'industrie et de l'énergie**, avec des moyens d'expertise et de prospective : le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) et France Stratégie notamment. De nombreuses agences et instituts existent (CNES, ONERA, Insee, ARS, INRS...) qui doivent redevenir des outils au service de l'État, le conseiller dans ses choix stratégiques plutôt que des guichets d'aides publiques, sans disposer d'aucun moyen pour contrôler leur utilisation ;
- **un levier financier avec la Banque publique d'investissement (BPI), l'Agence des participations de l'État (APE) et France 2030, et à terme un vrai pôle financier public ;**
- **un Conseil national de l'industrie et des comités de filière** dans laquelle salarié·es, sous-traitant·es et donneur·ses d'ordre sont au même niveau, à l'inverse des dix-neuf comités de filières qui sont aujourd'hui tous pilotés par les grands groupes avec des conflits d'intérêts généralisés – les comités de filière devraient réaliser un travail de prospective tous les cinq ans ;
- **l'obligation pour les branches professionnelles d'obtenir des accords sur la base de la prospective du comité de filière** dont elles dépendent pour organiser la mise en œuvre sociale de la transition environnementale ;

- **les fonds européens pour une « transition juste » doivent être conditionnés** au maintien et développement de l'emploi, au respect des normes sociales et environnementales et leur utilisation doit associer les organisations syndicales dans chaque territoire ; **les fonds attribués aux EPCI doivent l'être au regard du nombre d'emplois concernés sur leur territoire, et non au regard de leur nombre d'habitant·es, comme c'est le cas actuellement.**
- le Feder doit pouvoir servir un meilleur développement économique des régions. **Il faut remplacer l'actuelle démarche descendante basée sur des appels à projets et manifestations d'intérêts, qui favorisent les grandes entreprises et les acteurs économiques dominants, par une démarche territorialisée et solidaire qui parte des besoins ;**
- **la création de fonds régionaux d'intervention pour l'emploi et le développement solidaire** des territoires, mobilisant les ressources et l'épargne disponibles au niveau régional. Organiser une péréquation entre régions, pour permettre le développement d'activités, d'emplois et de formations à partir de projets concrets dans une optique de coopération et de solidarité entre les territoires, entre les entreprises et leur lieu d'implantation. Ils devront être conditionnés et gérés de manière transparente et démocratique, avec la participation des représentant·es des travailleur·ses, des employeur·ses et des pouvoirs publics au niveau régional. **Ces fonds pourront être alimentés directement par la BCE comme le permet l'article 123.2 du Traité de Lisbonne ;**
- **le renforcement du rôle des organisations syndicales, des instances de dialogue social et notamment du Cese en les consultant systématiquement,** en les impliquant par leurs recommandations spécifiques dans la prospective, l'élaboration, l'évaluation des politiques ;
- **le renforcement du pouvoir d'intervention des organisations syndicales et des citoyens dans la gouvernance des bassins hydrographiques,** où les obligations de maintien quantitatif et qualitatif des ressources doivent être assurés.

## 7. Évaluer et conditionner les aides publiques

- **publier le détail des aides publiques reçues chaque année par chaque entreprise ;**
- **mettre en place un droit de veto des représentant·es du personnel** sur les aides publiques (avis conforme du CSE) ;
- **privilégier les aides publiques sous forme de prise de participation** dans l'entreprise ;
- **mettre en place une instance régionale, métropolitaine ou départementale** réunissant les institutions apportant des aides, avec la participation des organisations syndicales de salarié·es et d'employeur·ses, pour savoir ce que chacun·e apporte à telle entreprise et donc connaître toutes les aides directes et indirectes reçues par une entreprise.

## 8. Conditionner le commerce international au respect des normes sociales et environnementales

- **Rompre avec les spécialisations productives et commerciales internationales et remettre en cause la logique néolibérale** qui a fait de l'Europe un grand marché libre, pleinement ouvert et intégré au marché mondial vers lequel est tourné la production européenne, sans se soucier de répondre d'abord pleinement aux besoins des Européennes. Une **politique industrielle européenne** aurait ainsi pour tâche de **promouvoir un développement et un système productif plus équilibré** reposant davantage sur son marché intérieur.
- **Refuser les accords de libre-échange** qui ne sont que des instruments aux profits des multinationales contre la démocratie et contre les travailleur·ses, car ils s'accompagnent de dispositifs supranationaux à la main des grands groupes visant à remettre en cause la souveraineté des États et leurs capacités de régulation. Nous demandons **l'abandon de ceux en cours de négociation**.
- **Mettre en place des droits de douane à l'entrée de l'UE en fonction de normes sociales, environnementales et fiscales** pour lutter contre le dumping social.
- **Augmenter considérablement les aides au développement** pour permettre aux pays en développement de mettre à niveau leurs normes sociales et environnementales.

## 9. Utiliser la commande publique comme levier de la programmation pluriannuelle de la transformation environnementale

L'utilisation de la commande publique peut être un puissant levier pour promouvoir une économie plus juste et durable. Les marchés publics représentent 2 000 milliards d'euros, soit 14 % du PIB européen. Les études montrent que chaque euro investi par les pouvoirs publics dans des projets d'infrastructures ou de services publics peut générer jusqu'à trois euros d'activité économique supplémentaires dans d'autres secteurs. Il faut :

- **exiger une révision du cadre européen des marchés publics** qui est obsolète car il privilégie le prix le plus bas et ne prend pas en compte la qualité du service, les conditions de travail ou l'impact sur l'environnement ;
- **inclure des critères spécifiques dans les appels d'offres des marchés publics**, rendant les clauses sociales obligatoires tout au long de la chaîne de sous-traitance, assurant le respect des conventions fondamentales de l'OIT, favorisant les produits fabriqués en Europe.

## 10. Rendre obligatoire l'économie circulaire et l'éco-conception

**Un cadre législatif national et européen imposant l'économie circulaire doit être adopté pour :**

- **repenser la conception des biens produits pour en augmenter la durabilité** et les rendre plus facilement réparables en systématisant l'écoconception ;
- **combattre l'obsolescence programmée** en allant au-delà des quelques dispositions existantes dans la réglementation au niveau national ou européen et qui sont insuffisantes ;
- **généraliser les circuits courts** ;
- **structurer de réelles filières de réparation et de reconditionnement**, créatrices d'emplois en particulier dans les territoires, au-delà de celles existantes ;

- **obliger les fabricants à produire les pièces de rechange nécessaires à la maintenance de leurs appareils**, et à fournir les plans de ces pièces une fois que la production s'est arrêtée ;
- **structurer les filières de recyclage sur le territoire avec un pilotage dans le cadre de la planification écologique**. Elles doivent être vues comme des filières stratégiques permettant d'assurer la souveraineté en matériaux ;
- **donner la possibilité à l'État de nationaliser les sites industriels de la filière en cas de défaillance du propriétaire** (rappelons l'exemple de la Chapelle-Darblay, liquidée par son propriétaire finlandais alors que l'usine traitait près de la moitié du papier trié du pays) ;
- **favoriser l'emploi des matières premières issues du recyclage et pouvoir trouver des débouchés localement** (d'où l'importance de la structuration des filières).

Le recyclage doit être l'ultime recours et ne doit pas être vendu comme la solution miracle. En effet, même si certains matériaux sont recyclables à l'infini (acier, aluminium, verre...), ils ne le sont pas forcément pour les mêmes utilisations. Le recyclage peut être intéressant, mais doit passer après la réparation, la réutilisation et le reconditionnement.

Enfin, il est nécessaire de mieux réguler la publicité pour sortir de la surconsommation comme le propose la « Convention citoyenne pour le climat » et le préconise l'avis du Cese sur le projet de loi climat de 2021 :

- interdire de manière efficace et opérante la publicité des produits les plus émetteurs de gaz à effet de serre, sur tous les supports publicitaires ;
- réguler la publicité pour limiter fortement les incitations quotidiennes et non-choisies à la consommation.

## 11. Sortir l'énergie de la spéculation et la décarboner

La lutte contre le réchauffement climatique et la souveraineté énergétique sont des enjeux majeurs et transverses à tous les autres ; l'accès à l'énergie, le droit à l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique se situent au même niveau, en tant que facteurs-clés de l'acceptabilité sociale.

Quant à l'empreinte carbone française, elle est 1,6 fois plus importante que ses émissions territoriales en raison de la désindustrialisation massive. La France importe donc ses émissions de GES qui sont imputées aux pays à bas coûts salariaux, à faible efficacité énergétique et à énergie plus carbonée que la nôtre. La taxation du carbone – fausse bonne idée – ne prend pas en compte les externalités négatives liées aux émissions de gaz à effet de serre et pèse davantage sur les couches sociales populaires, comme tout impôt proportionnel sur les biens manufacturés.

**La CGT revendique de donner les moyens d'atteindre l'objectif de neutralité carbone inscrit dans la loi, tout en diminuant son empreinte carbone.**

Les 1 600 TWh nécessaires aux besoins de la France sont répartis en 3 tiers entre le pétrole, le gaz et l'électricité, et la consommation finale d'énergie dans l'industrie n'a cessé de diminuer – passant de 24 % à 19 %.

Or la dernière crise énergétique a révélé que les moyens de production pilotables électriques ont été ramenés à des niveaux très bas en France, mais aussi en Europe, favorisant la spéculation sur le marché de l'électricité. Des collectivités ont dû fermer piscines et gymnases, des industries ont réduit voire arrêté leur production, et le sentiment de déclassement a été aggravé parmi les travailleurs, amplifiant la portée des idées d'extrême droite. Poursuivre sur une telle tendance reviendrait à abandonner toute perspective de réindustrialisation et à pérenniser le déficit industriel actuel.

Viser la décarbonation de l'économie se traduira par des transferts d'usage, avec une adaptation de l'outil industriel et une amplification de notre système électrique, qui va s'étendre sur une trentaine d'années.

Le coût économique et social d'un « surdimensionnement des capacités électriques » est sans commune mesure avec celui d'une pénurie, ou d'une sobriété imposée par le signal prix.

**Pour conserver et réimplanter des entreprises partout en France, la CGT réaffirme la nécessité d'un mix énergétique composé d'une filière industrielle du nucléaire (confortée avec l'anticipation des besoins en formation et en emploi) ainsi que d'une filière d'énergies renouvelables organisée pour une production stable et à prix compétitifs. Cette organisation dans un grand service public de l'énergie conditionne le maintien de la production, le transport et la distribution sous maîtrise et gestion publique, seule capable de soutenir les lourds investissements nécessaires dans ces nouvelles filières.**

Cela confirme la pertinence de renforcer la recherche, d'accélérer le passage expérimental vers un développement industriel, et de s'engager sans tarder dans la construction de filières de transformation (production d'ammoniaque, production H<sub>2</sub>, réutilisation du CO<sub>2</sub> par les procédés de capture et d'utilisation du carbone – CCU – et de production de biogaz) et de moyens de production denses comme le renouvelable, le nucléaire, le thermique décarboné (centre de valorisation énergétique conversion des centrales en biomasse, efuel, biogaz...) et hydrauliques.

**Le financement de ce futur énergétique s'appuiera sur un pôle public financier.**

**La CGT propose d'agir au niveau européen pour que l'énergie soit démarchandisée. La CGT revendique la sortie du marché de l'électricité en mettant un terme aux règles imposées par les directives européennes, le retour à une maîtrise, une appropriation et une gestion du secteur 100 % public et la mise en place d'un tarif réglementé pour toutes les consom-mateur-ices (y compris les PME), indexé sur le coût de revient réel. La TVA doit être ramenée à 5,5 % en tant que bien de première nécessité.**

Elle propose aussi la négociation de contrats de long terme. Ils doivent être négociés entre les entreprises publiques de l'énergie, l'État et les industriels, particulièrement les électro-intensifs, ceux-ci pouvant apporter en échange leur contribution au développement, à la reconversion et à la transformation des moyens de production. Cette contractualisation leur assurerait d'avoir la garantie de fourniture d'une production d'électricité à un prix garanti sur plusieurs décennies.

**Penser le raffinage comme une pièce majeure du schéma industriel d'un territoire.** Le pétrole doit être utilisé comme une matière première non énergétique, à la source de 70 % de nos biens d'équipements. Arrêter de raffiner du pétrole en France conduirait à dépendre complètement d'importations de produits raffinés avec de lourdes conséquences sur le plan industriel, des filières et de l'emploi. Ce serait aussi très hypocrite, dans la mesure où cela exonérerait la France et les opérateurs du raffinage de pétrole présent sur le territoire de réaliser la modernisation nécessaire des unités pour répondre aux enjeux environnementaux. Outre les débouchés liés à la mobilité, au chauffage et à la production d'énergie, il convient de considérer la nécessaire orientation de l'outil de raffinage vers les débouchés de la chimie (pétrochimie) et les produits spécialisés tels que les lubrifiants, l'asphalte, les solvants et les cires. Envisager l'évolution de l'outil de raffinage dans le but d'augmenter la production de charges pour la pétrochimie. En effet, la pétrochimie a besoin de naphta ou de différents gaz afin de produire les oléfines et les aromatiques eux-mêmes matières premières nécessaires à la production de polymères, d'élastomères, de produits de chimie de spécialité ou de chimie fine (cosmétique, hygiène, médicaments, etc.).

## 12. La communication et les infrastructures réseaux doivent sortir du secteur marchand et être un service public au service des usager-es, de l'intérêt général

Les télécommunications et les nouvelles technologies sont devenues des éléments incontournables de la transformation industrielle, révolutionnant la manière dont les entreprises opèrent, innovent et interagissent, et plus globalement de la société. La connectivité accrue, permise par les réseaux de télécommunication avancés, tels que la 5G, la fibre, permet une communication en temps réel et un échange de données massif entre les machines, les systèmes et les individus. Cette interconnexion favorise l'automatisation des processus, l'optimisation des chaînes d'approvisionnement et une prise de décision basée sur des données en temps réel, conduisant à des gains d'efficacité et de productivité significatifs.

Les avancées technologiques et les hausses de productivité qui en résultent devraient, selon la CGT, contribuer à améliorer la qualité de vie au travail, les conditions d'emploi, la reconnaissance des compétences professionnelles, réduire le temps de travail et créer davantage d'emplois. Le progrès numérique doit soutenir ces objectifs plutôt que devenir un vecteur de régression sociale généralisée.

Pour cela, il est nécessaire d'aller vers :

- **la création et la construction d'un service public de la communication.** Ainsi, l'ensemble de la population pourra accéder, à un prix abordable et au moindre coût, à tous les produits, services, contenus, et moyens de communication modernes, y compris les plus récents. Une péréquation tarifaire sera respectée, assurant une qualité de service équitable sur l'ensemble du territoire;
- **le remplacement de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et postales) par une véritable instance publique de concertation démocratique,** compo-

sée d'élus·es, d'usager·es, d'associations, de représentant·es d'entreprises, patron·nes et salarié·es, de personnes qualifiées ;

- **la création d'obligations de service public pour tous les opérateurs**, en mettant en place des normes publiques sur les produits, les services et les réseaux.

### 13. Protéger nos entreprises stratégiques et nos fleurons industriels

Les carences constatées dans des secteurs stratégiques pendant le Covid, notamment dans la santé et les composants, la perte de maîtrise et de souveraineté dans certaines filières après les cessions, délocalisation d'entreprises et d'activités clés sont autant d'obstacles à la réindustrialisation. Actuellement, le groupe Atos, dont les activités sont aujourd'hui déterminantes pour la plupart des administrations publiques et pour l'État français, dans les domaines militaire, nucléaire, de la santé et de la recherche scientifique, est menacé de disparition. Ce qui constituerait une perte de souveraineté grave dans des domaines aussi stratégiques, compte tenu du contexte géopolitique mondial. Il en a été de même pour les turbines Arabelle (GE-Alstom) utilisées, notamment, pour produire de l'électricité à partir de la vapeur des centrales nucléaires qui sont en attente de revenir sous pavillon français après sa vente à l'Américain GE. Mais aussi la maîtrise de la transformation du pétrole, base de toute notre activité chimique, de la plasturgie au caoutchouc, pour les principes actifs de santé...

Il est nécessaire de mettre en place une politique industrielle coordonnée et pérenne au niveau européen, car vingt-sept politiques industrielles distinctes ne sont pas à même de répondre aux besoins des populations européennes et aux défis posés par le changement climatique :

- **créer un champion européen dans le domaine numérique** pour garantir notre souveraineté technologique vis-à-vis des États-Unis ;
- **créer des cloud souverains dans chaque pays européen et travailler aux coopérations en Europe dans le domaine numérique** pour garantir un accès à la communication et une souveraineté technologique vis-à-vis des États-Unis et de la Chine.

Les investissements nécessaires pour assurer l'accès à la communication du futur, pour toutes les citoyen·nes européen·nes, doivent être assurés en mettant à contribution les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, et Microsoft) et par un soutien public à travers le plan d'investissement de 2 % du PIB, porté par la CES, ce qui représente 260 milliards d'euros par an pendant dix ans pour contribuer au développement, à l'emploi et l'innovation.

En France, créer un service public de gestion et de protection des données qui irait beaucoup plus loin que le service public de la donnée mis en œuvre en 2017 (qui propose simplement de mettre à disposition, en vue de leur réutilisation, une base de données de référence publique). Au-delà d'une banque de donnée publique, les données numériques des usager·es, mais également des entreprises et des administrations doivent être protégées à l'heure où les données sont devenues une marchandise et réutilisées à des fins mercantiles, de contrôle ou de gestion, et où des cyberattaques se développent, chaque citoyen·ne doit pouvoir maîtriser ses propres données, et la loi sur le « droit à l'oubli » doit

s'appliquer pour permettre à chacun·e de demander le retrait sur le World Wide Web des informations le concernant. Cela passe aussi par une protection et des droits collectifs à faire valoir sur les données et leur exploitation.

Le service public de la communication doit intégrer un service public de gestion, de protection et de sécurisation des données pour gérer, sauvegarder, contrôler les données numériques et leurs utilisations afin que les usager·es, mais également les entreprises et les administrations, en aient la maîtrise. Ceci grâce à une information claire pour toutes les citoyen·nes. Le service public de gestion doit veiller à ce qu'aucun intermédiaire ne puisse favoriser, ralentir ou bloquer la consultation des informations.

**Le droit de la concurrence doit retrouver sa fonction anti-trust** et de régulation offensive des grands groupes mondiaux dont la plupart ont la capacité d'imposer leur pouvoir aux États. Le droit de la concurrence ne doit plus être instrumentalisé pour justifier le démantèlement des entreprises de services publics au profit de ces mêmes grands groupes capitalistes.

En France :

- **identifier les filières et entreprises stratégiques** vitales pour l'intérêt général et la souveraineté nationale et mettre en place des mécanismes permettant de les protéger. La CGT propose de mener une analyse approfondie des différents secteurs de l'économie française qui tiendra compte de plusieurs critères, notamment : la contribution au dynamisme économique et à la création d'emplois qualifiés et hautement qualifiés ; l'impact sur l'innovation et la compétitivité de l'économie nationale ; le rôle dans le maintien ou le renforcement de la sécurité nationale ; la protection de l'environnement et la durabilité des activités, la maîtrise des secteurs essentiels aux besoins vitaux, comme l'énergie, la santé, l'alimentation et la production des matières premières afin de répondre à ces besoins. Une fois ces secteurs stratégiques identifiés, il sera nécessaire de déterminer les entreprises et les services publics (énergie, santé, alimentation) qui y opèrent et qui jouent un rôle prépondérant. Cette liste devrait être établie en concertation avec les acteur·ices concerné·es, notamment les représentant·es des salarié·es ;
- **mettre en place des mécanismes pérennes de nationalisation** : plutôt que des nationalisations de nos fleurons industriels temporaires qui ne font que nationaliser les pertes pour ensuite privatiser les profits, il s'agit de mettre en place des mécanismes pérennes assurant une réelle appropriation sociale **et démocratique** des secteurs stratégiques, **en veillant que la gestion ne s'exerce pas sur le mode actionnarial** :
  - **actions de référence avec droit de veto** : instauration d'actions de référence accordant à l'État ou aux représentant·es des travailleur·ses un droit de veto sur l'ensemble du capital de l'entreprise, permettant ainsi d'orienter les décisions dans le sens de l'intérêt général,
  - **prises de participation à 100 % du capital** : l'État peut acquérir la totalité du capital d'une entreprise, lui conférant ainsi un contrôle absolu sur ses orientations stratégiques et ses décisions,
  - **gestion démocratique et transparente** : mise en place de mécanismes de prise de décision démocratique, où les représentant·es des travailleur·ses, les élu·es des collectivités locales, les citoyen·nes et les parties prenantes ont voix au chapitre dans la gouvernance de l'entreprise,

- **garantie de continuité de service** : s'assurer que les services essentiels fournis par l'entreprise ne soient pas interrompus, tout en veillant à ce que les travailleur·ses disposent des conditions nécessaires pour accomplir leur travail dignement,
- **politique d'investissement et de développement** : l'État peut mettre en œuvre une politique d'investissement à long terme visant à moderniser les infrastructures, à promouvoir l'innovation et à assurer la compétitivité de l'entreprise sur le marché international,
- **investir massivement aux niveaux français et européen** pour conquérir une maîtrise et une souveraineté dans des domaines stratégiques tels que l'IA et les composants électroniques ;
- **créer un pôle public du médicament**, visant à garantir la production et la distribution de médicaments essentiels. Ce pôle intégré au sein de la Sécurité sociale serait chargé d'identifier les besoins prioritaires de la population en matière de médicaments, de recenser tous les derniers lieux de fabrication des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM), de relocaliser certaines productions, de coordonner la production et de veiller à ce que les médicaments soient accessibles à tous et toutes, tout en assurant une qualité et une sécurité optimales. Il aurait aussi pour objectif de maîtriser la recherche et le développement au plus près des besoins de santé nationaux, mais aussi de permettre au plus grand nombre l'accès aux soins dans le cadre d'accords avec en priorité les pays n'ayant pas sur leur territoire les structures adéquates.

**III.**

**Investir dans  
la réindustrialisation et la  
transformation  
environnementale**

### III. Investir dans la réindustrialisation et la transformation environnementale

#### 14. Sortir du pacte de croissance et de stabilité

Le réchauffement climatique nécessite un changement profond de l'appareil productif actuel, et donc un mode de financement renouvelé de la politique industrielle. Le besoin de financement lié à la transition bas carbone est estimé à environ 400 milliards d'euros par an par la Commission européenne pour la seule Europe. Un montant que le marché capitaliste, focalisé sur la rentabilité immédiate, est incapable de fournir. Dans le cadre actuel de la politique de concurrence, les aides d'État sont interdites, sauf exceptions rigoureusement encadrées.

Les nouvelles règles du pacte de croissance et de stabilité ne remettent pas en cause le double seuil de 3 % et 60 %. En conséquence, les pays dont le déficit excède 3 % du PIB seront contraints de réduire de 0,5 point par an ce ratio, au minimum, tant que le déficit restera supérieur à 3 % du PIB. De même que les pays devront réduire leur dette de 1 % du PIB national lorsque la dette dépasse 90 % du PIB ou de 0,5% du PIB, si la dette est située entre 60 et 90 % du PIB. De plus, l'opacité de la méthode d'évaluation de la soutenabilité de la dette par la Commission européenne soulève des préoccupations démocratiques, en laissant peu de place à la transparence et au contrôle. Les contraintes budgétaires prolongées imposées par des plans budgétaires sur au moins quatre ans peuvent entraîner des compressions budgétaires importantes et durables, comme illustré par le cas de la France. Enfin, la possibilité d'une surveillance prolongée jusqu'à dix-sept ans limite la souveraineté des États membres, en les soumettant à un contrôle étroit de leur politique budgétaire sur une période étendue.

#### 15. Financer la transition environnementale et la réindustrialisation

- **créer un Pôle public financier** à même de porter l'intérêt général. Refondre les missions de la Banque publique d'investissement et créer des synergies avec la Banque de France, la Banque des territoires, la Banque postale, la Caisse des dépôts et consignations, la CNP Assurance (Caisse nationale de prévoyance), l'Agence des participations de l'État ;
- mettre en réseau ces institutions financières exerçant des missions de service public et d'intérêt général afin de peser sur le comportement des banques privées et réorienter les centaines de milliards d'euros de l'épargne populaire vers des investissements dans les services publics, le logement ou l'industrie. Sous contrôle public et social, ce pôle contribuerait à développer les services publics à une échelle inédite ;
- orienter les crédits aux entreprises vers l'emploi, la création de richesses dans les territoires et la préservation de l'environnement, et non plus vers la recherche de rentabilité des capitaux. Pour cela, il faut rendre très incitatif le taux de refinancement de ce type de crédit par la Banque centrale européenne. En France, la Banque de France doit veiller à soutenir le développement des TPE (très petites entreprises, des PME (petites et moyennes entreprises, des ETI (entreprises de taille intermédiaire) de l'économie sociale et solidaire et du tissu économique local ;
- **une réforme juste, globale et cohérente de la fiscalité est absolument nécessaire**. Baisser le taux normal de TVA et la supprimer sur les produits de première nécessité ; renforcer et rendre plus progressif l'impôt sur le revenu ; rétablir un véritable impôt

de solidarité sur la fortune ; affecter les moyens nécessaires à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale qui atteignent 100 milliards d'euros par an. Le taux d'imposition des entreprises en constante baisse (de 50 % en 1985 à 28 % en 2020 puis 25 % en 2022) doit être modulé, avec des taux d'emprunts en fonction du comportement des entreprises : modéré pour celles qui favorisent l'emploi, les salaires, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'investissement, la recherche et la préservation de l'environnement ; pénalisant pour celles qui spéculent, licencient, précarisent et délocalisent. Les profits financiers – qui atteignent des records – doivent absolument être taxés au niveau national et international ;

- **créer un livret d'épargne industrie-environnement** pour orienter l'épargne vers la transformation environnementale de notre industrie.

## 16. Démocratiser et réorienter la Banque centrale européenne

- **inclure des représentant-es des travailleur-ses dans la gouvernance de la BCE.** Cela permettrait d'assurer une voix pour les travailleur-ses dans les processus de décision de la BCE et de garantir une prise en compte plus équilibrée des intérêts sociaux dans ses politiques ;
- **accroître sa transparence**, notamment en ce qui concerne ses politiques monétaires et ses interactions avec les marchés financiers ;
- **rendre compte des actions de la BCE** devant les institutions démocratiques de l'Union européenne ;
- **réorienter des politiques monétaires** pour qu'elles favorisent davantage l'investissement productif et la création d'emplois de qualité, dans le respect de la nature. Les crédits accordés à 0 % par la BCE comme le permet l'article 123.2 du Traité de Lisbonne le seraient sans passer par les cases « dettes et intérêts ». Les crédits de cette nature seraient considérés comme des « avances sur recettes » permettant de financer des dépenses publiques indispensables, utiles mais non rentables socialement ou écologiquement.

## 17. Mettre en place un fonds d'investissement européen alimenté par la BCE

La CGT revendique la mise en place d'un fonds européen alimenté par la BCE pour développer la politique industrielle et mutualiser les efforts d'investissement, afin d'éviter une Europe à plusieurs vitesses et le creusement des inégalités entre régions et pays membres de l'Union européenne. Sinon les pays disposant d'une marge de manœuvre budgétaire joueront des coudes pour attirer les multinationales, à l'image des 10 milliards promis à Intel par l'Allemagne, pendant que les autres devront négocier âprement pour leurs investissements publics, renforçant les asymétries entre pays au sein de l'Union européenne. Difficile dans cette situation pour certains États de retrouver une souveraineté, car ils seraient exposés à la mise en concurrence généralisée des territoires, exposés au court-termisme des multinationales qui n'hésitent pas un seul instant à sauter d'un territoire à un autre au gré des promesses de subventions.

## 18. Investir dans la recherche et les qualifications

- **augmenter les dépenses de recherche et développement** pour atteindre au moins les 3 % de PIB ;
- **mettre en place un choc d'investissement** dans la recherche publique afin d'atteindre dès maintenant 1 % du PIB puis 1,5 % en 2030 ;
- **mettre en place une obligation d'investissement** des entreprises dans la recherche et le développement afin d'atteindre au moins 2 % du PIB hors aides publiques ;
- **créer un fonds public de développement pour la recherche.** Actuellement les seules innovations développées sont celles qui intéressent le capital à court terme. Instaurer une « contribution sociale à la recherche » obligatoire, dans laquelle chaque entreprise financerait, en rapport avec sa taille, sa puissance économique, et son investissement dans la recherche, un fonds public de développement pour la recherche. Sous maîtrise publique, elle pourrait servir à une R & D mutualisée et à alimenter la recherche amont des pôles de coopération et de développement R & D ;
- **remplacer le crédit d'impôt recherche par un système d'aides directes éco-socio-conditionnées,** impérativement consacrées à un développement effectif des activités de recherche et de l'emploi scientifique ;
- **créer des pôles de coopération et de développement R & D public-privé** pour favoriser les transferts scientifiques et technologiques vers les entreprises et notamment les PME-ETI, en se substituant dans un premier temps aux pôles de compétitivité qui ont profité quasiment exclusivement aux grands groupes ;
- **rendre attractifs les parcours scientifiques et techniques avec un plan pluriannuel ambitieux de recrutements pour la recherche publique** sur postes statutaires et la titularisation de tous les contrats précaires, **et prévoir une revalorisation salariale pour mettre les rémunérations des travailleur·ses des secteurs scientifiques et techniques aux standards internationaux ;**
- **donner les moyens nécessaires pour développer les universités et les établissements d'enseignement supérieur publics,** par la construction de locaux correspondant à dix nouvelles universités et l'augmentation d'au moins 20 % des effectifs enseignants ;
- **démocratiser les savoirs et les choix de société par :**
  - **la création de comités d'expert·es spécifiques** à chaque grand domaine de recherche, constitués de scientifiques élu·es par leurs pair·es. Leur devoir serait d'éclairer la société sur les possibles, de donner à voir et à comprendre les enjeux et les débats – y compris contradictoires – qui alimentent la recherche et la science et de faire accéder à la connaissance le plus grand nombre – dont les travailleur·ses,
  - **la création d'un Conseil stratégique de la recherche** qui puisse répondre à des exigences exemplaires en matière de contrôle démocratique avec la participation des organisations représentatives des salarié·es et de la société dans cette instance et ayant des pouvoirs réels d'intervention dans les décisions,
  - **la participation – avec de réels pouvoirs – des travailleur·ses aux différents niveaux de décisions stratégiques des organismes de recherche dans le secteur public et des entreprises dans le secteur privé** (choix des stratégies industrielles et de recherche, politique, éthique...),
  - **des lieux de débats et d'échanges permettant la participation large des salarié·es et des populations** à la discussion des enjeux et des finalités de la recherche (OGM, PFAS, nanotechnologies, intelligence artificielle...);
  - mettre en place des normes de clonage des intelligences artificielles.

## 19. Développer des infrastructures de transport décarboné

- **investir massivement et planifier le développement des transports en commun** ;
- **mettre en place un moratoire immédiat sur le démantèlement du fret SNCF** ;
- **acter enfin un plan d'investissement public de 100 milliards d'euros pour le ferroviaire sur dix ans** (ce plan, annoncé il y a plusieurs mois par le gouvernement, n'est pas financé et les dernières informations semblent indiquer que la SNCF devra finalement trouver seule ses financements) et le développement du transport fluvial public ;
- **instaurer des règles strictes mettant fin au travail détaché** permanent chez les chauffeur·ses routier·es ;
- mettre en place un moratoire immédiat sur les projets routiers en cours ;
- **préserver et relocaliser au maximum la production** de moyens de transports ferrés (train, métro, tramway), notamment via Alstom ;
- **développer une filière locale de production de bus et de cars** ;
- investir massivement dans la production et la réparation de véhicules intermédiaires et de vélos.

## 20. Investir pour adapter les infrastructures au réchauffement climatique

L'ensemble des infrastructures nationales doivent être adaptées aux conditions climatiques futures et aux événements climatiques violents auxquels elles seront soumises (canicule, sécheresse, tempêtes, inondations, submersions). Cela concerne en particulier la résilience des réseaux et les secteurs de : la production, le transport et la distribution d'électricité ; la production, le stockage et la distribution d'eau potable ; la collecte et le traitement des eaux usées ; les réseaux de télécommunications ; le stockage, la transformation, le transport et la distribution d'hydrocarbure et de gaz naturel ; les réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux ; les Installations de traitement des déchets ; la production, le transport et la distribution de chaleur et de froid ; les centres de stockage de données numériques.

Cette nécessaire adaptation ne pourra se faire sans services publics d'encadrement, de préventions et de contrôles forts.

### La CGT propose de :

- **renforcer massivement les services publics de la prévention et du suivi**, qui perdent des effectifs chaque année (Météo-France, Office national des forêts, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Institut géographique national, Office français de la biodiversité, etc. ;
- **renforcer les effectifs des services publics de contrôle** : inspection du travail, Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes, directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, agences régionales de la santé, Autorité de sûreté nucléaire, etc. ;
- **renforcer massivement les services d'intervention et de sécurité civile et les moyens de nos pompiers**, en moyens humains et matériels (engins terrestres, aériens et navals) ;
- **renforcer massivement notre système de santé public**, que ce soit en moyens humains ou matériels (y compris en adaptant les hôpitaux aux conditions climatiques futures).

## 21. Mettre en place un plan d'investissement pour isoler les bâtiments

La part de la consommation énergétique des bâtiments dans le pays représente actuellement 45 % de l'énergie totale et contribue à hauteur de 25 % aux émissions de gaz à effet de serre. En France, un logement sur cinq est désigné comme une « passoire thermique ». Ce qui concerne 12 millions de personnes. Face à cette réalité préoccupante, l'État a pris l'engagement que d'ici 2050, l'intégralité du parc immobilier atteindra un niveau de consommation énergétique bas, correspondant à la classe énergétique A ou B, telle que stipulée dans le Code de l'énergie depuis 2015. Mais, sans donner les moyens, alors que près de 35 millions de logements sont à rénover au cours des vingt-six prochaines années.

Il est nécessaire :

- d'**identifier les bâtiments prioritaires à isoler**, en mettant l'accent sur les logements sociaux, les édifices publics et les structures accueillant des populations vulnérables ;
- de créer une filière de l'éco-isolation pour décarboner les pratiques (laine de bois, fibre de bois, laine de mouton, cellulose...) afin de réduire les utilisations très prolifiques en GES (laine de verre, laine de roche, polystyrène...);
- de mettre en place **un financement adéquat**, mobilisant des ressources publiques et privées, ainsi que des incitations fiscales pour encourager les propriétaires à entreprendre des rénovations énergétiques ;
- d'**interdire les niveaux de sous-traitance en cascade** ;
- de **responsabiliser juridiquement le maître d'ouvrage**.

## 22. Faire de l'eau un bien commun et investir pour sécuriser notre approvisionnement en eau potable

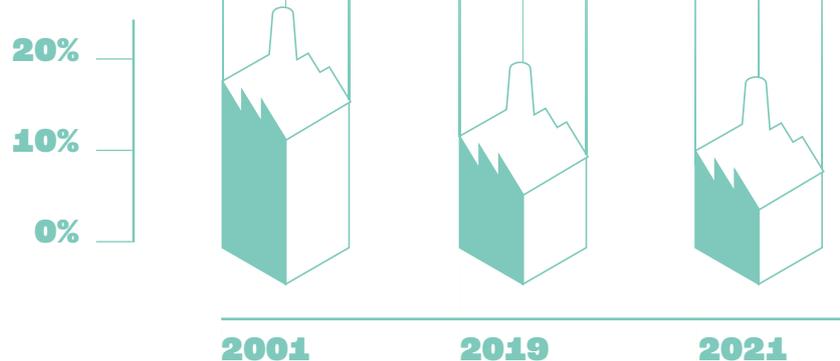
Alors que la ressource en eau devient rare, elle doit impérativement être garantie comme bien commun, à l'opposé des projets de mégabassines qui privatisent l'accès à l'eau et constituent une aberration environnementale

Actuellement, environ 20 % de l'eau potable (soit la consommation de 18,5 millions de personnes) est gaspillée du fait d'un réseau vieillissant et sous-financé. Il faut donc :

- **assurer une maîtrise et une gestion publique de l'eau**, dans laquelle les travailleur·ses et les usager·es pourraient être impliqué·es ;
- **organiser une convergence des tarifs vers un prix unique** pour assurer une solidarité entre les communes, sur le principe de la péréquation tarifaire pour l'électricité ;
- sensibiliser et accompagner la modification des usages pour davantage de sobriété ;
- **lancer un grand chantier de rénovation du réseau de distribution d'eau**. Dans cette optique, il est nécessaire de sanctuariser et d'accélérer la décarbonation de l'usine PAM de Pont-à-Mousson ;
- **développer le recyclage et l'utilisation différenciée de l'eau**, pour arrêter d'utiliser de l'eau potable pour nettoyer les centres urbains par exemple.

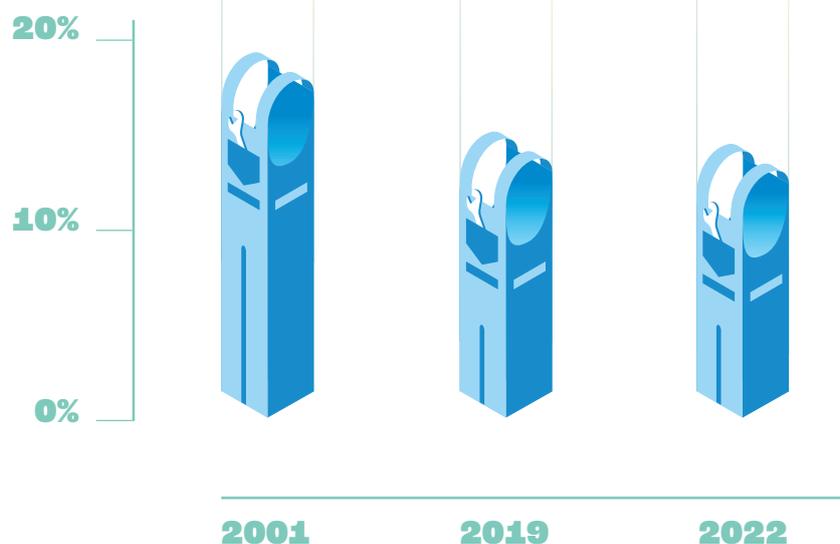
# **Annexe I . Infographies**

## 1. Baisse de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée



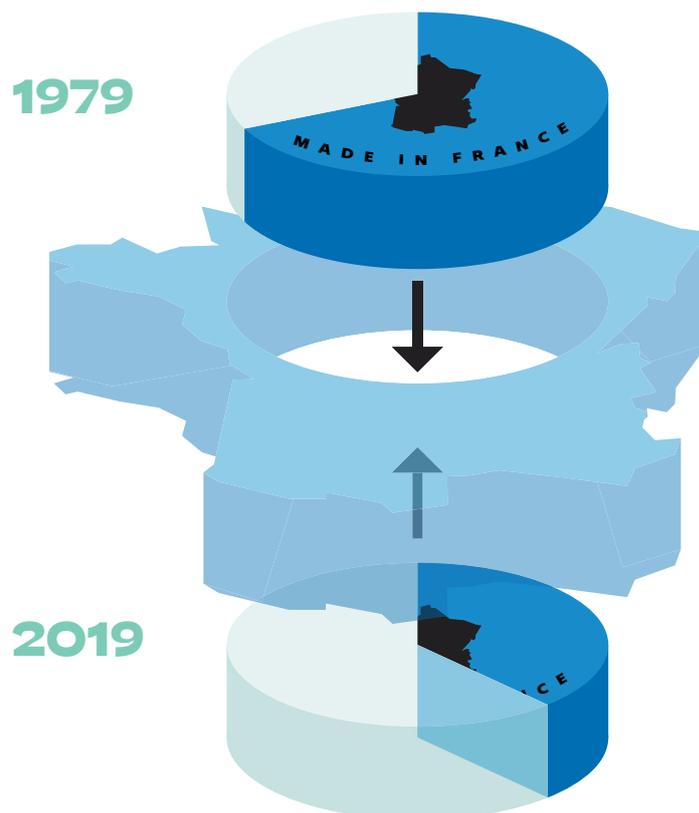
la part de l'industrie dans la valeur ajoutée est passée de 18,3 % en 2001, à 13,9 % en 2019 et 12,9 % en 2021 (source Insee)

## 2. Déclin de l'emploi industriel



La part de l'emploi industriel dans l'emploi en équivalents temps plein (ETP) est passée de 15,9 % en 2001 à 11,5 % en 2019 et 11,1 % en 2022

### 3. Chute du « made in France » industriel

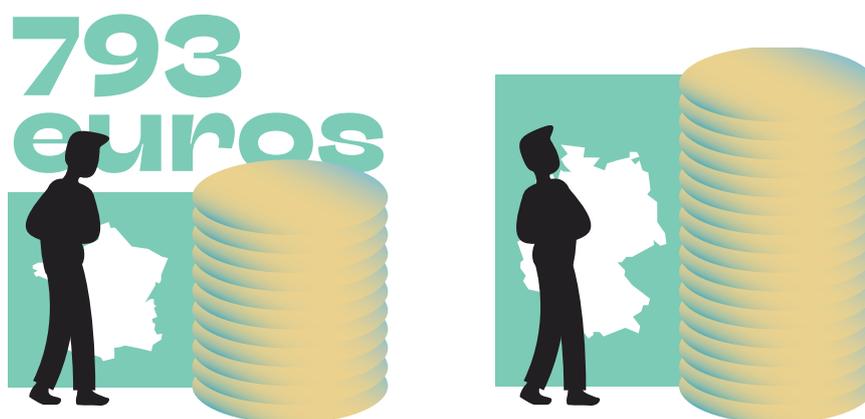


#### 30 points en moins en quarante ans pour le « made in France »<sup>1</sup> industriel

En 2019, les biens consommés en France viennent pour **38 %** de France quand il s'agit de biens manufacturés contre **68 %** en 1979.

<sup>1</sup> Le contenu en valeur ajoutée française de la demande intérieure finale française – source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7702892>

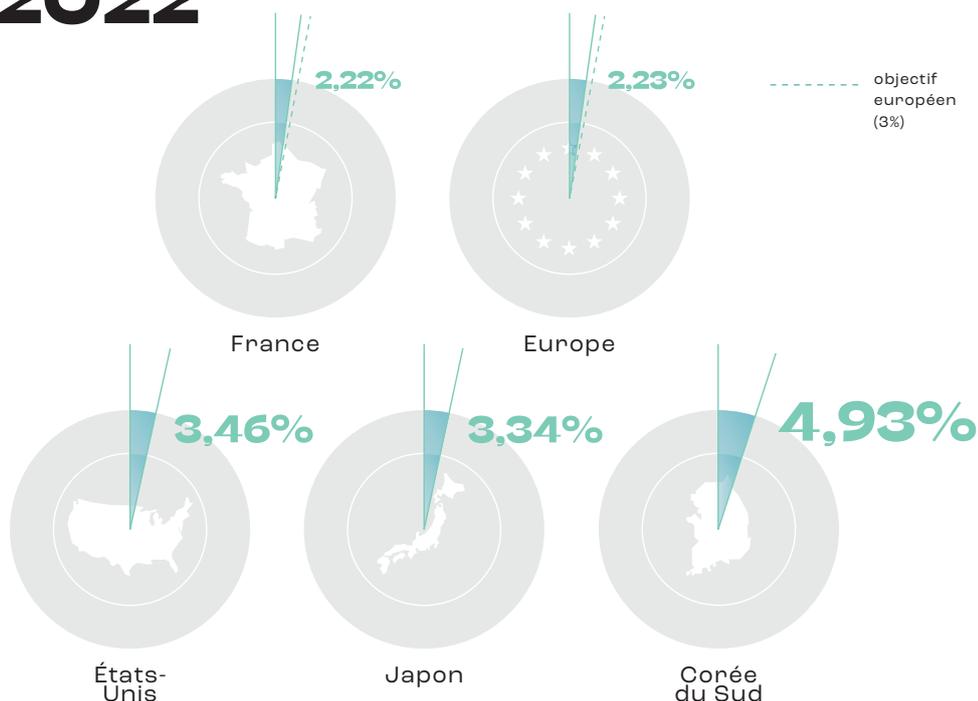
# 1. Dépenses intérieures de R & D



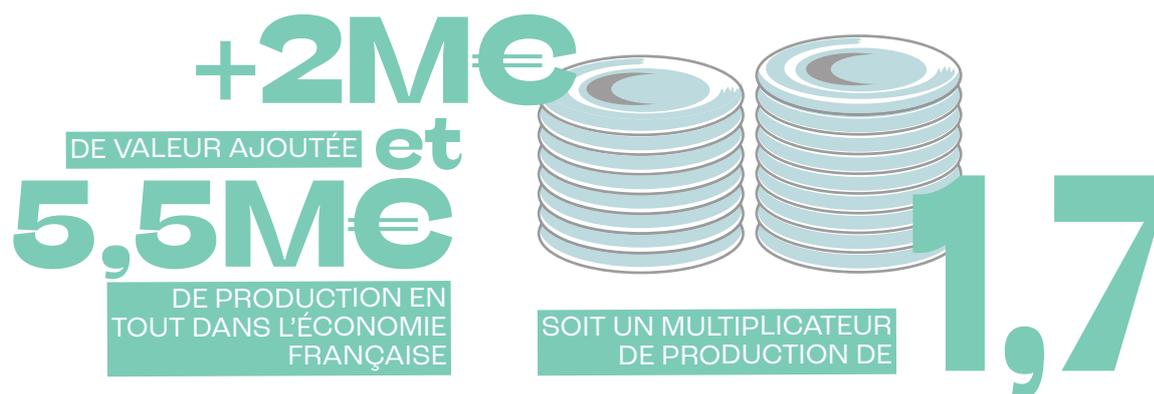
c'est le montant des dépenses en R & D par habitant·e en France (cf. à gauche) en 2019 contre 1270 en Allemagne (cf. à droite)

(\*source : INSEE / <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281637?sommaire=3281778&q=depenses+en+recherche+et+developpement>)

# 2. Parts du PIB investies dans la recherche en 2022

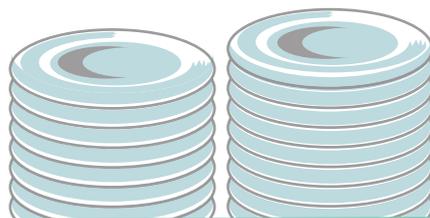


L'implantation en France plutôt qu'à l'étranger d'un établissement manufacturier générant un milliard d'euros de valeur ajoutée c'est –

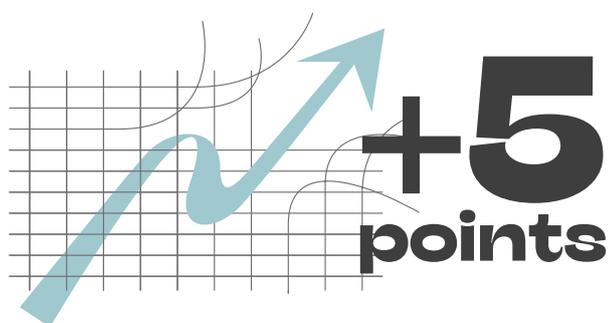


Source :  
A. Bougeois,  
J. Montornes  
(2023), «Produire  
en France  
plutôt qu'à  
l'étranger, quelles  
conséquences ?»,  
Insee Analyses,  
n°89, 30 octobre.

**97,1**  
milliards d'€



DE DIVIDENDES VERSÉS AUX ACTIONNAIRES DU CAC 40 EN 2023 DONT 30,1 MILLIARDS D'EUROS SOUS FORME DE RACHATS D'ACTIONS ET 67,1 MILLIARDS D'EUROS SOUS FORME DE VERSEMENTS DE DIVIDENDES.



C'EST L'ÉVOLUTION DE LA PART DES DIVIDENDES VERSÉS NETS (DIVIDENDES VERSÉS MOINS DIVIDENDES REÇUS) DANS LA VALEUR AJOUTÉE ENTRE 1980 ET 2009 PASSANT DE 3 % À 8,4 %

**-12,5**  
points



DU TAUX DE MARGE DANS L'INDUSTRIE ENTRE 2000 ET 2012 MAIS +10 POINTS POUR LES DIVIDENDES



SOIT 6,6 % DU PIB, C'EST LE MONTANT DES AIDES PUBLIQUES VERSÉES AUX ENTREPRISES EN 2022

# 1. Les émissions de Gaz à effet de serre en France

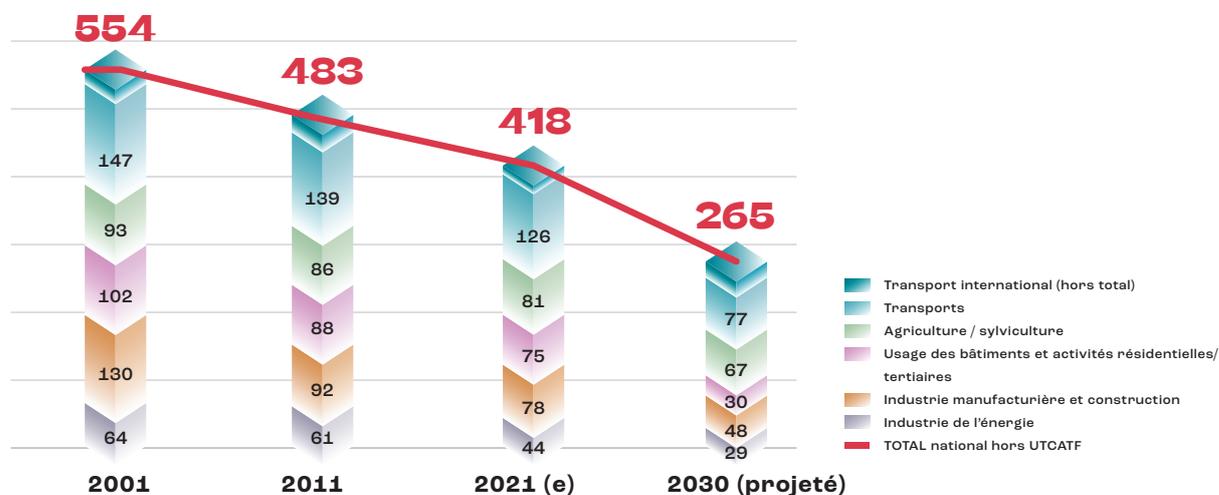
Répartition des émissions de GES en France en 2021 (418 MtCO<sub>2</sub>)\*



en 2021, l'industrie représente 19 % des émissions de gaz à effet de serre en France ; la métallurgie notamment a émis 20 MtCO<sub>2</sub>e en 2021.

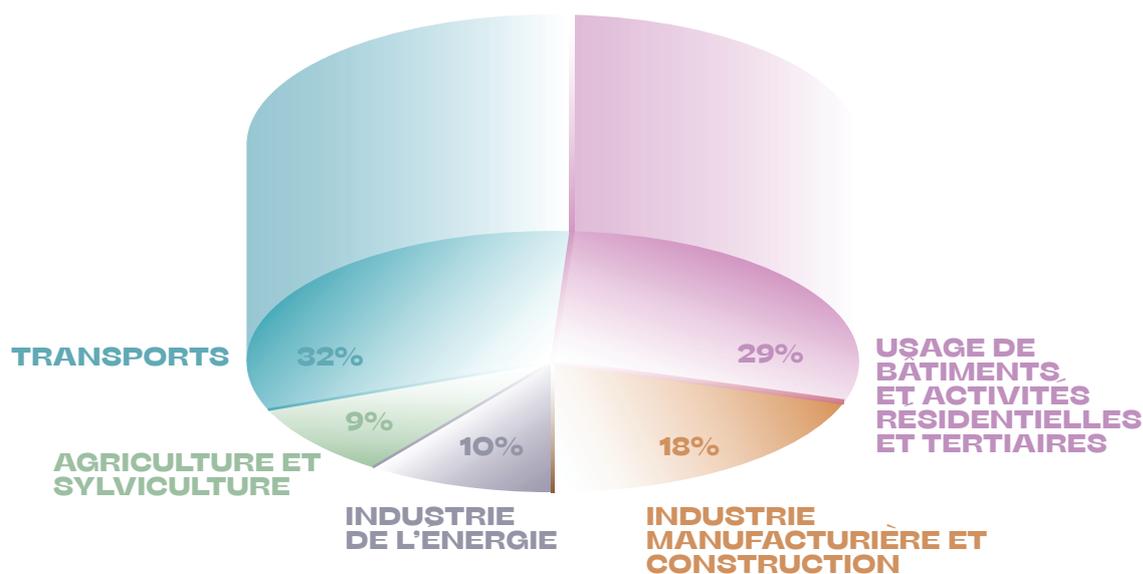
\*Source : Jean Pisani-Ferry, Selma Mahfouz (2023), Les incidences économiques de l'action pour le climat : rapport à la Première ministre, France Stratégie, mai.

## Émissions nationales de gaz à effet de serre, 2001-2030 (en MtCO<sub>2</sub>e)\*



en 2021, les transports ont émis 126 MtCO<sub>2</sub>e, contre 147 MtCO<sub>2</sub>e en 2001.

## Répartition par secteur de la réduction attendue des émissions entre 2021 et 2030 (en MtCO<sub>2</sub>e)



la réduction de la mobilité entre 2019 et 2030 pourrait contribuer à la baisse des émissions des véhicules particuliers à hauteur de 8 %.

## Quels métiers en 2030 ?

Le scénario bas carbone de France Stratégie, par rapport au scénario de référence, le scénario bas carbone se caractériserait principalement par un surcroît annuel d'investissement de l'ordre d'un point de PIB. Ce scénario conduirait à la création de 200 000 emplois supplémentaires sur la période 2019-2030 :



Source : projections NEMESIS-France Stratégie/Dares, à partir de Insee, Emploi en personnes physiques au sens de la comptabilité nationale (branches)

# **Annexe II . Projets CGT**

### Polluants éternels : un nouveau scandale sanitaire ?

Les leçons de la tragédie de l'utilisation de l'amiante dans l'industrie ne semblent toujours pas comprises par une partie du patronat. Des études scientifiques montrent que les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS), appelés plus couramment « polluants éternels », utilisés depuis la fin des années quarante dans l'industrie, sont cancérogènes, agissent sur le système immunitaire et que certains sont des perturbateurs endocriniens avérés ou potentiels selon l'ANSE. Comme pour l'amiante, le patronat prédit une catastrophe industrielle si les PFAS sont interdits.

La stratégie est la même : le chantage à l'emploi pour masquer et fuir leurs responsabilités en sacrifiant sur l'autel du productivisme et du profit la santé du monde du travail et celle des populations.

Arrêtons d'opposer emploi, santé au travail et santé publique ! Des normes européennes doivent être adoptées pour imposer aux entreprises d'investir pour transformer l'appareil productif afin de remplacer ses substances nocives pour l'humain et l'environnement.

### Vers une reprise de la Chapelle Darblay

Avant sa fermeture en 2020, l'usine de Chapelle-Darblay produisait du papier presse 100 % recyclé. Une activité pionnière de l'économie circulaire mais jugée insuffisamment rentable par son propriétaire UPM. 228 salarié·es ont été licencié·es. Conséquence : des milliers de tonnes de papier ne sont plus recyclées en France. La CGT a porté un projet de reconversion du site pour produire du papier pour emballages carton nécessitant 280 millions d'euros d'investissement dont 30 millions d'aides publiques. Le redémarrage est prévu en 2027. À terme, 450 000 tonnes de papier/carton seront recyclées annuellement, permettant une production de 400 000 tonnes de papier pour onduler et d'énergie verte à partir de biomasse, injectant 200 millions d'euros par an dans l'économie locale.

### Un plan de développement pour le Fret SNCF

À la suite de l'ouverture d'une procédure par la Commission européenne concernant des aides d'État jugées illégales à Fret SNCF, le gouvernement français a proposé un plan qui, sous couvert de « discontinuité », revient à démanteler progressivement l'opérateur public de transport ferroviaire de marchandises. À chaque nouvelle étape de ce démantèlement, une partie substantielle du fret a été transférée sur la route, contribuant à l'expansion du transport routier au détriment du rail. Face à cette logique libérale de privatisation, la CGT des cheminots s'oppose fermement et promeut une autre voie à travers son projet « Ensemble pour le fret ». Celui-ci vise à atteindre 25 % de part modale du fret ferroviaire, réduire les émissions et participer à la réindustrialisation du pays. Pour

la CGT, préserver et développer un système de fret ferroviaire public performant est essentiel, tant d'un point de vue environnemental qu'économique. Plus d'infos : <https://www.cheminotcgt.fr/dossiers/transport-de-marchandises/ensemble-pour-la-continuite-de-fret-sncf/>

## Une nouvelle filière d'imagerie médicale en France

Bien avant la crise sanitaire de 2020, la CGT Thalès s'engageait pour relancer une filière industrielle de l'imagerie médicale en France. Outre les problèmes d'approvisionnement, la standardisation du matériel médical conçu et fabriqué principalement par les anglo-saxons se heurte aux pratiques de soins des soignant·es et à la physiologie des patient·es.

La CGT Thalès propose de s'appuyer sur les moyens et les savoir-faire en électronique militaire du groupe Thalès pour recréer des lieux de coopération entre chercheur·ses, médecins, ingénieur·es et technicien·nes et développer la filière. Cette structure collaborerait avec le régulateur public et bénéficierait d'un investissement volontariste de l'État pour son financement, la création d'emplois et le développement du secteur pour les PME et ETI françaises.

Plus d'info : <https://imageriedavenir.fr/>

## BioGaz- Gardanne

Mobilisés depuis plusieurs années pour que vive la centrale et ses emplois directs et indirects, les travailleur·ses avec la CGT portent un projet de la méthanation avec BioGazGardanne (BGG) dont l'ambition est de contribuer à la transition écologique et à l'indépendance énergétique de la France. Celui-ci prévoit de transformer du bois usagé en gaz et une production d'électricité à base de biomasse.

## Le projet Ecocombust à Cordemais

Mobilisés depuis plusieurs années les travailleur·ses de la centrale à charbon de Cordemais en Loire-Atlantique portent un projet Ecocombust de reconversion du site. Cette proposition alternative a pour objectif de réduire la pollution et de donner une seconde vie à leur outil de travail. Les travailleur·ses, avec la CGT, proposent de poursuivre la production d'électricité à partir de pellets issus de rebuts de bois, collectés localement en déchetterie ou amenés par bateau. Fruit d'un travail collectif s'appuyant sur des études fiables et des essais, le projet Ecocombust permettrait de poursuivre l'activité et donc de pérenniser les emplois sans passer par une friche industrielle.

## ST Micro

Face à l'extension prévue de l'usine STMicroelectronics à Crolles (38), qui doublerait sa consommation d'eau potable pour atteindre près de la moitié de celle de l'agglomération grenobloise, la CGT propose d'instaurer une tarification incitative qui ferait payer l'eau plus cher aux gros consommateurs industriels comme STMicroelectronics. Cela les inciterait à économiser la ressource et financerait des recherches sur la dépollution de l'eau. L'objectif est aussi de mettre en place un réseau alternatif d'eau non potable, alimenté en partie par les eaux usées traitées des stations d'épuration. Ainsi, le volume d'eau potable prélevé par l'usine n'augmenterait pas malgré son agrandissement.

## Duralex : un plan pour la filière du verre

Ces dernières décennies, Duralex a connu de nombreuses difficultés : changements de propriétaires, redressements judiciaires, faillite, fermeture du site de Rive-de-Gier. Les effectifs sont passés de 1 400 employé·es dans les années soixante-dix à seulement 230 aujourd'hui sur le site d'Orléans (45). Le cas de Duralex, actuellement en redressement judiciaire, illustre l'urgence d'agir pour sauver cette filière industrielle française historique. Face à la fragilité généralisée du secteur verrier culinaire, la fédération CGT Verre-Céramique a proposé un plan d'avenir dès 2020, préconisant plusieurs mesures structurantes. C'est pourquoi elle demande instamment, si nécessaire, le recours transitoire à une participation de l'État. Cette intervention publique permettrait de construire une solution industrielle globale et pérenne, combinant amélioration des conditions sociales des salarié·es, lutte contre le réchauffement climatique et contribution à la transition énergétique.

## Yara : pour des engrais moins polluants

Après l'annonce de la fin de la production d'engrais chimiques sur le site de Montoir (44), entraînant 139 licenciements, les salarié·es ont élaboré avec l'appui d'experts du cabinet Secafi un ambitieux plan alternatif. Ce plan prévoit une mise aux normes complète du site classé Seveso, investissements qui auraient dû être fait depuis dix ans. Le projet propose également d'investir pour produire des engrais moins polluants et reprend les grandes promesses (non tenues) de l'industriel : sécuriser les installations, installer des filtres sur la tour de prilling, développer une usine de microalgues pour dépolluer ainsi que la production d'« engrais premium » réduisant les besoins en eau d'irrigation. L'enjeu est le maintien d'une production made in France de qualité. Le plan est évalué à 80 millions d'euros, soit un coût similaire au démantèlement selon les syndicats – alors que les bénéfices de Yara France s'élèvent à 180 millions en 2022.

## Projet CGT Dunkerquois : L'hydrogène vecteur énergétique

À partir de la lutte contre la fermeture de la raffinerie Total des Flandres, la CGT a élaboré un projet de maintien durable de l'emploi direct et induit dont l'objectif est de répondre aux problématiques de besoins énergétiques, de santé publique et d'environnement, à partir des savoir-faire et des installations existants : fabrication d'hydrogène à partir d'énergies renouvelables et de l'électrolyse de l'eau, stockage, transport, utilisation.

## Valdunes

Le dernier fabricant français de roues et essieux ferroviaires vient d'être racheté par Europlasma qui produit actuellement 20 000 à 25 000 roues par an. Un audit du cabinet Grant Thornton pour le ministère avait conclu, en novembre 2023, à la possibilité de porter « la capacité de production de Valdunes d'environ 30 000 roues aujourd'hui à 80 000 roues par an ». Après la reprise, la mobilisation continue pour l'emploi et la politique industrielle. Aussi, la CGT porte un ambitieux projet de pérennisation qui mise sur une vision industrielle de long terme et une logique de filière réunissant SNCF et les collectivités. L'ambition est de faire de Valdunes un pôle écologique alliant ferroviaire, fluvial et éolien, combinant enjeux industriels, sociaux et environnementaux. Pour Valdunes, le plan de financement prévoit 15 millions d'euros de fonds propres apportés par l'acheteur, autant de prêt d'État, 5 millions d'euros des collectivités et un million de la SNCF.